

Séance du Conseil communal du 3 septembre 2018

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 JUIN 2018.

Mme TARNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mme et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, PIROTTE, PAULY-CLOSE,

~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général. Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

Minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat commis à Liège ce mardi 29 mai 2018.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES - Rapport d'activités 2017 - Présentation.

Le Conseil communal entend le rapport d'activités de M. COLLIN, Président du Conseil consultatif communal des Aînés. Ce dernier précise que ledit Conseil, organe consultatif, s'intéresse à tous les sujets d'actualité locale (accessibilité lieux publics, aménagement, solidarité). C'est un organe qui permet aux Aînés de faire entendre leur voix. Au sein dudit Conseil sont mis en place des groupes de travail qui analysent plus en profondeur les problématiques liées aux aînés. Ces groupes de travail invitent parfois des extérieurs pour les éclairer. M. COLLIN profite de l'occasion pour inviter tous les membres du Conseil communal, le 29 septembre 2018, à l'Espace Dusberg pour une présentation. Enfin, M. COLLIN remercie Mmes LAMBERT Sophie et UWHERA Dina pour leur soutien et leur travail.

DROIT D'INTERPELLATION CITOYENNE - Demande de M. ISMANI Nazmi pour le groupe de français avancé du C.I.E.P. de Verviers.

Le Conseil communal entend l'interpellation citoyenne de M. ISMANI (voir annexe pages 24 & 25); Mme la Bourgmestre précise que la Majorité ne souhaite pas stigmatiser Hodimont, qu'il s'agit d'un quartier avec des problématiques particulières, comme d'autres quartiers. Hodimont est un quartier vivant où il y a de nombreux commerçants, beaucoup de solidarité. Elle précise que le quartier n'est pas "abandonné" par les Autorités et cite en exemple le que fait qu'une Maison de Police y a été installée, avec 25 policiers affectés audit quartier et connaissant bien les citoyens. Le Service de Prévention y est présent depuis 20 ans. Il y a 4-5 agents qui sont en permanence sur le quartier et organisent des activités pour la Population. Ils travaillent à ajouter plus de lien social. En outre, le quartier de Hodimont est inclus dans le centre-ville et bénéficie dès lors du même "traitement" que ce dernier. Il y a effectivement des problèmes, mais elle ne souhaite d'habitude pas les souligner. Toutefois, elle est bien obligée d'en parler pour répondre. Il y a une problématique de salubrité de logement sur laquelle la Ville a peu de prise étant donné qu'il s'agit de propriétaires privés. Une autre problématique est celle du trafic de drogue et la détention de drogues. Il y a eu beaucoup de plaintes en 2016. Une réunion de médiation a été organisée avec les commerçants. Mme la Bourgmestre a demandé à la Police d'intensifier les opérations de contrôle. Ainsi, on compte, par année, 10 opérations de moyenne et grande ampleur;

Entendu l'intervention de M. l'Echevin AYDIN qui précise qu'il existe effectivement un problème de logement. Il existe aussi des nids de poule, des problèmes de parking, de propreté mais comme partout à Verviers. Il énumère aussi des actions faites par la Ville à cet endroit. Il cite ainsi le Service Nettoyement de la Ville qui effectue le travail de vidange des poubelles et le passage des balayeuses, les deux avec une même récurrence que dans les autres quartiers. Il y a des balayeurs qui sont tous les jours sur le quartier. Les travaux sont en cours à la Cour Mario avec l'installation de jeux pour les enfants. Ensuite, il aborde la problématique de l'absence de passage piéton devant l'école de Hodimont, qui n'en est pas une. L'absence est justifiée par le fait que l'on se trouve dans une zone résidentielle et donc le piéton est prioritaire. Enfin, il rappelle le numéro vert (réponse à 80 % des doléances dans les 48 heures) et le fait que l'entretien des trottoirs est à charge des propriétaires. Il conclut en précisant qu'en tout cas, les citoyens de Hodimont sont traités de la même manière que les citoyens d'autres quartiers (voir annexe pages 26 & 27);

Entendu la réponse de M. ISMANI qui précise qu'il n'a pas d'autres questions;

Entendu l'intervention de M. le Conseiller BREUWER qui acte que Mme la Bourgmestre s'est limitée à détailler l'intervention de la Majorité. Il voudrait que l'intervenant sache que le M.R. a aussi des solutions;

Le Président rappelle le règlement qui veut que pour l'interpellation, il y ait une seule réponse.

LE CONSEIL,

0367 N° 01^{bis}.- PLAN DE PREVENTION - Désignation des gardiens de la Paix en tant qu'agents constatateurs - Déclaration d'urgence.

A l'unanimité,

DECLARE

qu'il y a urgence sur ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 43E.

0368 N° 02.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - Congrès provincial de Liège de la Fédération des Directeurs généraux communaux (le 14 septembre 2018) - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 175,00 € sous forme d'argent à la Fédération des Directeurs généraux communaux de la Province de Liège;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €;
- de liquider la subvention numéraire en une fois.

0369 N° 03.- KERMESSES ET FETES FORAINES - Calendrier 2018 - Modification.

A l'unanimité,

ARRETE

le calendrier modifié des kermesses et fêtes foraines pour l'année 2018.

0370 N° 04.- INTERCOMMUNALES - Imio, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2018 - Ordre du jour - Modification des statuts - Règles de rémunération - Renouvellement du Conseil d'administration - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2018 de la S.C.R.L. "Imio";
- d'approuver la modification des statuts - mise en conformité par rapport au nouveau décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales;

- d'approuver les règles de rémunération;
- d'approuver le renouvellement du Conseil d'administration;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

- 0371 N° 05.- **INTERCOMMUNALES - Ectia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2018 - Ordre du jour - Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2017 - Prise d'acte du rapport de gestion du conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultat arrêté au 31 décembre 2017, affectation du résultat - Décharge au commissaire et aux administrateurs - Démission et nomination d'administrateurs - Démission d'office des administrateurs - Renouvellement du conseil d'administration - Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du comité de rémunération - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2018 de la S.C.R.L. "Ectia Intercommunale";
- de prendre acte du rapport du commissaire sur les comptes de l'exercice 2017;
- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan et du compte de résultat arrêté au 31 décembre 2017 et l'affectation du résultat;
- de donner décharge aux administrateurs de leur mandat de gestion pour l'exercice 2017;
- de donner décharge au commissaire de son mandat de contrôle pour l'exercice 2017;
- de prendre acte de la démission et de la nomination d'administrateurs;
- de prendre acte de la démission d'office des administrateurs en application de l'article 89 du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales;
- d'approuver le renouvellement du Conseil d'administration;
- d'approuver les rémunérations des mandataires fixées sur recommandation du comité de rémunération;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

- 0372 N° 06.- **INTERCOMMUNALES - Ectia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2018 - Ordre du jour - Modification des statuts - Approbation.**

A l'unanimité.

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2018 de la S.C.R.L. "Ectia Intercommunale";
- d'approuver les modifications apportées aux statuts;
- de prendre acte du rapport présenté par le Président concernant la modification de l'objet social;
- de prendre acte du rapport du commissaire à l'Assemblée générale dans le cadre du changement de l'objet social;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0373 N° 07.- **INTERCOMMUNALES - Ectia Intercommunale, S.C.R.L. - Application du décret du 29 mars 2018 - Fin des mandats des organes de gestion - prise d'acte - Présentation d'un candidat observateur au conseil d'administration.**

A l'unanimité,

PREND ACTE

que lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2018, il sera procédé à la démission d'office des membres du Conseil d'administration en application de l'article 89 du décret du 28 mars 2018 modifiant l'article L1523-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

DESIGNE

M. BERRENDORF Bruno, Conseiller communal, en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. "Ectia Intercommunale".

0374 N° 08.- **INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2018 - Ordre du jour - Procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 18 décembre 2017 - Comptes annuels de l'exercice 2017 - Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire-réviseur - Souscription au capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2018 de la S.C.R.L. "A.I.D.E.";
- d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 18 décembre 2017;
- d'approuver le rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs;
- de donner décharge aux administrateurs;
- de donner décharge au commissaire-réviseur;
- d'approuver la souscription au capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone;
- d'approuver le rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2017 des organes de gestion et de la direction;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0375 N° 09.- **INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2018 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Démission des administrateurs - Nomination des administrateurs - Fixation des rémunérations des membres des organes de gestion sur recommandation du comité de rémunération - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2018 de la S.C.R.L. "A.I.D.E.";
- d'approuver les modifications statutaires;
- de prendre acte de la démission d'office des administrateurs;
- d'approuver la nomination des administrateurs;
- d'approuver la fixation des rémunérations des membres des organes de gestion sur recommandation du comité de rémunération;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0376 N° 10.- **INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L. - Application du décret du 29 mars 2018 - Fin des mandats des organes de gestion - Prise d'acte - Présentation d'un candidat observateur au Conseil d'administration.**

A l'unanimité,

PREND ACTE

que lors de l'Assemblée générale du 19 juin 2018, il sera procédé à la démission d'office des membres du Conseil d'administration en application de l'article 89 du décret du 28 mars 2018 modifiant l'article L1523-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

DESIGNE

M. BERRENDORF Bruno, Conseiller communal, en qualité de candidat observateur de la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. "A.I.D.E.".

0377 N° 11.- **INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2018 - Ordre du jour - Procès-verbal de la dernière Assemblée générale - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Apport spécial sur les prises de participation - rapport du comité de rémunération - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Bilan et compte de résultat au 31.12.2017 - Décharge aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2018 de la S.C.R.L. "Aqualis";
- d'approuver le P.V. de la séance du 29 novembre 2017;
- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration;
- d'approuver le rapport spécial sur les prises de participation;
- d'approuver le rapport du comité de rémunération;
- d'approuver le rapport du Collège des contrôleurs aux compte;
- d'approuver le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2017;
- de donner décharge aux administrateurs;
- de donner décharge aux contrôleurs aux comptes;

CONFIRME

qu'en cas de délibération préalable du Conseil communal, la Ville bénéficie de toutes ses voix même si un seul délégué est présent à l'Assemblée.

0378 N° 12.- **INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018 - Ordre du jour - Réduction du capital de 200.000,00 € et suppression à due concurrence, des parts E souscrites par la Ville - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2018 de la S.C.R.L. "Aqualis";
- d'approuver la réduction de capital de 200.000,00 € et suppression, à due concurrence, des parts "E" souscrites par la Ville;

0379 N° 13.- **SANCTIONS ADMINISTRATIVES - Médiateur local - Rapport d'évaluation 2016-2017- Rapport financier 2016-2017- Approbation.**

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., qui interroge sur le ratio entre les amendes fixées et les rentrées financières;

Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui répond que le taux moyen de perception s'élève à 54 %;

Entendu la réponse de M. DEGEY pour qui l'on peut mieux faire notamment en comparaison avec le taux de perception des impôts;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui estime que cela n'est pas comparable. Qu'en l'espèce, il s'agit déjà de citoyens fragilisés et donc certainement moins solvables, tandis que l'impôt vise lui toutes les catégories de personnes. Elle précise enfin que le taux de perception s'améliore chaque année;

A l'unanimité,

APPROUVE

les rapports d'évaluation et financier 2016-2017.

0380 N° 14.- PLAN DE PREVENTION - Projet Entracte - Festival d'Arts Urbains - Convention de partenariat - Ratification.

A l'unanimité,

RATIFIE

la convention de partenariat conclue entre la Ville, City-Mall Management, S.A., et les associations suivantes : le Centre culturel de Verviers, la Maison des Jeunes de Hodimont, La Belle Diversité, le Centre des Jeunes des Récollets et le C.R.V.I.

0381 N° 15.- CENTRE REGIONAL DE VERVIERS POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERE (C.R.V.I.), A.S.B.L. - Convention de prestation de service d'un Chef de bureau administratif - Adoption.

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., relative aux manifestations à caractère religieux qui ont eu lieu ces vendredi et samedi sur une place publique, pour lesquelles du matériel de la Ville a été prêté. Il ne souhaite pas stigmatiser, mais s'interroger sur une telle utilisation de l'espace public. Il y aurait eu une problématique concernant les nuisances sonores des cafés alentours. En terme d'intégration ce n'est pas une réussite;

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui rappelle que l'espace public est par définition public et que s'y déroulent beaucoup d'autres manifestation à caractère religieux (cortège laïque, procession catholique). Qu'en outre, la liberté de culte est reconnue dans notre pays. Elle réexplique l'objet des deux manifestations (rupture de jeûne dans un chapiteau, repas de solidarité) et est fière d'avoir accepté. Elle n'a demandé de baisser le son;

Entendu l'intervention de M. PITANCE, Echevin, partage le point de vue;

Entendu l'intervention de M. LEGROS, Conseiller communal, qui rappelle que, dans les années 90, il y a eu une grand messe sur la place du Martyr;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui souhaite qu'on écoute tous les citoyens. Il demande qu'on admette qu'il y a des endroits plus opportuns que d'autres et non près de la statue de Chapuis, vu son histoire;

Entendu l'intervention de M. VOISIN, Conseiller communal, qui rejoint l'intervention de M. DEGEY. Il ajoute qu'il aurait fallu peut-être le faire un autre jour que le vendredi ou samedi soir, car la place est animée par les cafés;

A l'unanimité,

ADOPTE

à la date du 1er mai 2018, la convention de prestation de service d'un chef de bureau administratif au sein de l'A.S.B.L. "Centre régional de Verviers pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (C.R.V.I.)", convention prenant fin à la date du 31 décembre 2020.

0382 N° 16.- ZONE DE SECOURS VESDRE-HOEGNE & PLATEAU - Convention de détachement de personnel - Adoption.

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de détachement de personnel auprès de la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" jointe au dossier.

- 0383 N° 17.- SERVICE EXTERNE DE PREVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL - **Convention de base d'affiliation - Résiliation.**
A l'unanimité,
 DECIDE
 de mettre fin, au 31 décembre 2018, au contrat de prestations de service, dans le cadre de la prévention et la protection au travail conclue avec l'A.S.B.L. "Provikmo", moyennant un préavis de six mois prenant cours le 1er juillet 2018.
- 0384 N° 18.- **POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Action 1.1. - Requalification de la salle dite "Chanteloup" - Avenant à la convention de subventionnement - Approbation.**
Entendu l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., qui attire l'attention sur d'autres associations dans d'autres villages, elles-mêmes demandeuses de pareils subsides. Il s'agit notamment du Cercle paroissial de Lambermont qui exploite la salle, salle qui fait également du lien social. Ils auraient besoin de 20.000,00 € - 25.000,00 € pour refaire une partie de la façade (à prévoir lors de la M.B. n° 1 du mois de juin);
Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui rappelle que le choix de Stembert est dû à une opportunité (les locataires s'en allaient); que la Majorité répondra certainement positivement aux Ouvre paroissiales de Lambermont;
Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui demande que le Conseil communal le décide aujourd'hui, d'autant que le dossier à Lambermont est finalisé et que la demande porte sur ce qu'ils ne savent pas financer eux-mêmes;
Entendu l'intervention de Mme la Bourgmestre qui précise que le dossier n'est pas à l'ordre du jour;
Par 25 voix et 9 abstentions,
 APPROUVE
 l'avenant à la convention de subventionnement entre la Ville et l'A.S.B.L. "Œuvres paroissiales de Stembert".
- 0385 N° 19.- **COMPTE ANNUEL 2017 - Arrêt provisoire - Approbation.**
Entendu la présentation de M. PITANCE, Echevin (voir annexe pages 28 à 63);
Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui rappelle que l'objectif du compte est de voir ce qui a été fait. Il rappelle également que ni la Ville, ni le C.P.A.S. n'ont pas pour mission de "faire des bénéfiques" mais de rendre les meilleurs services. Il souligne la hauteur des non dépenses et précise qu'il doit y avoir moyen de mieux faire. Vu l'état de la Ville, il faut utiliser 100 % des moyens (ex. école, cimetières, état des voiries). Il n'incrimine pas l'Echevin des Travaux. Il attend toujours le monitoring qui permet de réallouer les moyens en cours d'année. Il pointe également des grands dossiers - notamment P.V.I., Phoenix, acquisition foncière, Cité administrative, le centre de sports - qui bloque des moyens financiers et ne sont pas utilisés. Certes, les dossiers ne sont certainement pas mûrs mais les moyens auraient pu être réalloués. Il ne se réjouit pas du compte, mais souligne la qualité du travail technique des Services. Il demande à allouer plus de moyens notamment au C.P.A.S. et s'interroge enfin sur la mise en place du deuxième pilier de pension (voir annexe page 64);
Entendu la réplique de M. PITANCE précisant que la loi impose de mettre les montants au budget pour obtenir les subsides. Donc, il faut continuer ainsi. Quant à la dotation Ville vers le C.P.A.S., elle est de 180,00 €/habitant. La Ville est largement au dessus de la moyenne wallonne. Le C.A.S. a donc les moyens d'une action sociale de qualité;
Entendu l'intervention de M. BREUWER qui ne rejoint pas M. PITANCE sur les moyens du C.P.A.S. et prend en exemple le souhait d'un engagement d'un agent en sécurité qui lui a été refusé. Quant aux dossiers pour la future revitalisation urbaine de Coronmeuse, pour l'acquisition d'immeubles, ils ne dépendent pas de subsides;

Entendu la réponse de M. PITANCE qui ne souhaite pas continuer les polémiques stériles;

A l'unanimité,

ARRETE PROVISOIREMENT

les comptes annuels de la Ville pour l'exercice 2017 selon les résultats budgétaires et comptables suivants :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	84.779.891,21	11.045.490,02	95.825.381,23
- Non-Valeurs	328.692,44	0,00	328.692,44
= Droits constatés net	84.451.198,77	11.045.490,02	95.496.688,79
- Engagements	80.873.530,33	27.456.412,72	108.329.943,05
= Résultat budgétaire de l'exercice	3.577.668,44	-16.410.922,70	-12.833.254,26
Droits constatés	84.779.891,21	11.045.490,02	95.825.381,23
- Non-Valeurs	328.692,44	0,00	328.692,44
= Droits constatés net	84.451.198,77	11.045.490,02	95.496.688,79
- Imputations	79.021.118,37	7.130.623,53	86.151.741,90
= Résultat comptable de l'exercice	5.430.080,40	3.914.866,49	9.344.946,89
Engagements	80.873.530,33	27.456.412,72	108.329.943,05
- Imputations	79.021.118,37	7.130.623,53	86.151.741,90
= Engagements à reporter de l'exercice	1.852.411,96	20.325.789,19	22.178.201,15

Résultat du compte de résultat : Boni de 10.501.087,58 €

Bilan - Total de l'Actif : 282.182.690,87

- Total du Passif : 282.182.690,87

CERTIFIE

que la formalité de l'avis de publication sera bien effectuée;

ORDONNE

qu'ils soient transmis au Gouvernement Wallon pour être arrêtés définitivement.

0386 N° 20.- CRECHE "LES ENFANTS DE LA TOURELLE" - Remplacement des ampoules des luminaires suspendus - Demande d'intervention - Subside indirect.

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. Crèche "Les Enfants de la Tourelle" sous forme de mise à disposition de personnel et estimé à 168,00 €
- de se conformer au principe du titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

0387 N° 21.- PIC 2017-2018 - Espace Blavier - Assainissement et réhabilitation des locaux en vue d'accueillir le C.P.I. - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° 226-17 et le montant estimé du marché "PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Immeuble patrimoine privé - Espace Blavier - Assainissement et réaménagement des locaux en vue d'y accueillir le C.P.I.", établis par le Service Projet. Les conditions du marché sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 152.465,96 € hors T.V.A., ou 161.613,92 € T.V.A. 6 % comprise (9.147,96 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2018, article 124/724-51 (n° de projet 20180014).

Art. 5.- De solliciter l'avis du pouvoir subsidiant, S.P.W - D.G.O.1 - Département des Infrastructures subsidiées, sur le projet.

0388 N° 22.- PIC 2017-2018 - Réaménagement de la rue du Viaduc (2ème partie) - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-027 et le montant estimé du marché "PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018 - Réaménagement de la rue du Viaduc (2ème partie)", établis par le Service Projet. Les conditions du marché sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 168.890,80 € hors T.V.A., ou 204.357,87 € T.V.A. 21 % comprise (35.467,07 € T.V.A. co-contractant).

Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire Service public de Wallonie Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments - D.G.O.1 Département des Infrastructures subsidiées, Boulevard du Nord n° 8 à 5000 Namur.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 5.- D'inscrire le crédit permettant la dépense lors de la prochaine modification budgétaire.

0389 N° 23.- PIC 2017-2018 - Atelier communaux - Réaménagement d'un parc à containers et d'une zone de stockage - Mission complète d'auteur de projet - Convention de cession de marché de services - Approbation.

A l'unanimité,

APPROUVE

le projet de convention de cession du marché d'études complémentaires relatif à la réalisation d'un parc à containers et de zones de stockage;

DECIDE :

- de succéder à Ecetia Intercommunale, en qualité de Pouvoir adjudicateur du marché public de services complémentaires relatif à l'étude de l'aménagement d'un parc à containers et de zone de stockage sur le terrain adjacent le projet de hall technique attribué à l'A.M. "Gérard-Lemaire et Associés", S.P.R.L./Stabili-D, S.P.R.L.;
- d'approuver le montant des prestations de l'auteur de projet comprenant la finalisation du stade projet - rédaction des documents du marché de travaux - et la gestion de chantier jusqu'à sa réception définitive et s'élevant à un montant forfaitaire de 76.365,45 € hors T.V.A., ou 92.402,19 € T.V.A. comprise;
- d'imputer, vu l'urgence, la dépense sur l'article 124/723-56/20151022 en utilisant le crédit de 100.000,00 € initialement destinés aux ateliers rue Slar et d'inscrire une modification budgétaire pour remettre les crédits prévus initialement.

0390 N° 24.- GESTION IMMOBILIERE - Parc Peltzer - Convention relative aux quatre appartements à acquérir - Avenant n° 1 - Approbation.

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui souligne le projet de qualité mais souhaite obtenir des informations sur la manière dont les prix ont été fixés. Ils sont très élevés (200.000,00 € pour 70 m² environ) et la Ministre DE BUE ne souhaite pas que cet investissement soit hors balise. Il établit un parallèle avec le dossier HENOVA. Il souhaite savoir qui a négocié les prix;

Entendu l'intervention de Mme EL HAJJAJI-DARRAJI, Conseillère communale, qui juge également les prix élevés et notamment les 15.000,00 € pour une place de parking. Le Groupe ECOLO sera attentif au dossier;

Entendu la réponse de M. AYDIN, Echevin, qui rappelle que la convention avec l'entrepreneur a été votée, à l'unanimité, le 21 mars 2016. Il rappelle les 4 types d'appartements prévus et le fait que les prix étaient prévus en m², tout comme les prix des places de parking. Il s'agit de prix coûtants. Il ajoute que LOGEO a été contactée pour gérer ces appartements;

Entendu l'intervention de M. BREUWER qui précise que le projet ne sera pas rentable vu les loyers escomptés;

Entendu la réponse de M. AYDIN précisant que les loyers ne sont pas encore fixés. La Ville assume ses choix et se réjouit d'aider des personnes sans return financier à la clé;

Par 26 voix et 8 abstentions,

DECIDE

de marquer un accord de principe sur l'avenant n° 1 relatif à la convention approuvée en sa séance du 21 mars 2016 qui vise à préciser les affectations de chaque appartement et à acquérir un emplacement de parking dans la résidence "Le Chêne" sous réserve d'une future modification budgétaire approuvée par les Autorités de Tutelle et ce pour cause d'utilité publique.

- 0391 N° 25.- **BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside en nature sous forme de prestations de services du personnel communal - Régie communale Autonome "Synergis" - Approbation.**

A l'unanimité,

DECIDE :

1. d'accorder son aide à la Régie communale autonome "Synergis" sous forme de prestations de services du personnel communal estimées à 28.444,36 €
2. de se conformer au principe du titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions.

- 0392 N° 26.- **GROUPEMENT D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES, A.S.B.L. - Convention portant sur les conditions d'utilisation des solutions développées par l'A.S.B.L. et mises à disposition des collectivités publiques locales - Adoption.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'adopter la convention portant sur les conditions d'utilisation des solutions développées par l'A.S.B.L. "Groupement d'Informations Géographique" et mises à disposition des collectivités publiques locales.

Art. 2.- De souscrire une cotisation annuelle de 25,00 € à l'A.S.B.L.

Art. 3.- De confirmer à la nouvelle structure les dispositions précédemment arrêtées avec la Province de Liège pour ce qui concerne les accès concomitants et l'engagement annuel ordinaire pour l'utilisation desdits accès incluant le paramétrage des postes de travail, la formation des utilisateurs, l'assistance téléphonique, la mise à jour et upgrade continus des applications et services.

- 0393 N° 27.- **GROUPEMENT D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES, A.S.B.L. - Assemblée générale - Désignation d'un représentant de la Ville.**

À l'unanimité,

DESIGNE

M. AYDIN Hasan, Echevin-Conseiller communal, en qualité de délégué à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Groupement d'Informations Géographiques" représentant la Ville.

- 0394 N° 28.- **PROPRETE PUBLIQUE - Bulles à verre enterrées - Renforcement du parc actuel en acquisition directe - Sites 2018 - Mise à disposition de l'Intercommunale Intradel aux fins de contrôle annuel et d'entretien préventif - Avenants à la convention de base 2017 entre l'Intercommunale et la Ville - Adoption.**

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'adopter les avenants 1 et 2 à la convention 2017, signée le 29 janvier 2018, entre l'Intercommunale "Intradel" et la Ville relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enterrées appartenant à la Ville aux fins de collecte du verre, de contrôle annuel et d'entretien préventif (ajout des 4 sites 2018 - voir avenants 1 et 2 en annexe faisant partie intégrante de la délibération).

Art. 2.- D'augmenter en M.B. 1 au budget extraordinaire l'allocation 879/744-51 de 7.000,00 € pour la porter de 55.000,00 à 62.000,00 € afin de pouvoir assurer la dépense.

0395 N° 29.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire (stages de Pâques) - V.Y.B.A., A.S.B.L - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 6.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "V.Y.B.A.";
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subside et ses comptes annuels.

0396 N° 30.- CENTRE DE FORMATION DE BASKET-BALL "VYBA", A.S.B.L. - Formalisation de l'octroi de la subvention communale annuelle sous forme d'argent - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- de modifier l'article 3 de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. "VYBA.";
- d'octroyer une subvention de 24.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "VYBA.";
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels;
- de liquider la subvention numéraire en deux tranches et après réception des comptes annuels de l'A.S.B.L. et justificatifs.

0397 N° 31.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Subside jubilaire - Chaînes de Service et d'Amitiés, A.S.B.L. - 50ème anniversaire - Octroi d'un subside numéraire - Approbation.

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 500,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Chaînes de Service et d'Amitié", rue de Stembert n° 48 à 4800 Verviers;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

0398 N° 32.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Besix Park, S.A. - Mesures de contrôle financier - Compte d'exploitation 2017 - Approbation.

A l'unanimité.

APPROUVE :

- le compte d'exploitation 2017 présenté par la S.A. "Besix Park" présentant :
- un résultat d'exploitation "Voirie", T.V.A. comprise de 1.024.115,58 €
- un résultat d'exploitation "Parkings", hors T.V.A. de - 184.071,56 €
- un résultat d'exploitation global de 840.044,02 €
- une redevance d'exploitation à verser pour la Ville de 745.187,37 €
- le montant de l'excédent perçu établi à 24.532,59 € à verser sur le compte bancaire de la S.A. "Besix Park", après approbation définitive du compte d'exploitation par le Conseil communal, tout en tenant compte des flux financiers liés aux coûts facturés par le concessionnaire privé et à la T.V.A. à récupérer.

0399 N° 33.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'une subvention en nature (prêt de matériel) - MANOLIC, S.P.R.L. - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'accorder son aide à la S.P.R.L. "Manolic" sous forme de prêt de matériel et estimé à 758,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

0400 N° 34.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'une subvention en nature (prêt de matériel) - TRUST IN, A.S.B.L.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'accorder son aide à la S.P.R.L. "TRUST IN" sous forme de prêt de matériel et estimé à 464,00 €
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

0401 N° 35.- ANIMATION - Balade provençale rue du Brou (du 12 au 15 septembre 2018) - Convention avec La Balade Provençale, S.A.R.L. - Adoption.

A l'unanimité.

DECIDE

d'accorder son aide à la S.A.R.L. "La Balade Provençale" sous forme de parrainage, de co-organisation, de prêt de matériel et de prestation dont la liste est reprise ci-dessous et dont le montant est estimé à 1.871,06 €:

- mise à disposition d'un espace public et exonération de toutes taxes y relatives,
- branchements à l'eau et à l'électricité des structures installées temporairement par la S.A.R.L., (707,06 €indexable);
- mise à disposition gratuite de 150 barrières nadars, de 4 coffrets électriques et d'un point d'eau pour un montant de 1164,00 €indexable;
- promotion de l'événement via les réseaux de communication habituels de la Ville;

ADOPTÉ

la convention qui lie la Ville à la S.A.R.L. "La Balade Provençale".

N° 36.- CULTES - Comptes 2017 - Approbation.**a.- Eglise Notre-Dame de l'Assomption****b.- Eglise Saint-Bernard****c.- Eglise Saint-Roch**A l'unanimité.

APPROUVE :

- 0402 - le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Notre-Dame de l'Assomption, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en date du 6 avril 2018 en ce compris les modifications apportées par l'organe représentatif du culte et le service administratif;
- 0403 - le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Saint-Bernard, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en date du 19 mars 2018;
- 0404 - le compte pour l'exercice 2017 de la Fabrique d'église Saint-Roch, tel qu'établi par le Conseil de Fabrique en date du 28 février 2018 en ce compris les modifications apportées par l'organe représentatif du culte.

0405 N° 37.- ANCIENS COMBATTANTS - Subside jubilaire - Roi Albert Ier, A.S.B.L. - Banquet du 100ème anniversaire - Octroi d'un subside numéraire - Approbation.A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 400,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Roi Albert Ier";
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, particulièrement son article L3331-1 § 3;
- de liquider la subvention numéraire en une fois.

0406 N° 38.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - Chorale "La Cigale" - Approbation.A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer un subside de 3.000,00 € sous forme d'argent, en faveur de la chorale "La Cigale" pour l'organisation du spectacle "Chante Wallonie" donné à Verviers le 20 octobre 2018;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'association de fournir à la Ville un rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0407 N° 39.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Jazz à Verviers" - Approbation.A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer un subside de 5.000,00 € sous forme d'argent, en faveur de l'A.S.B.L. "Jazz à Verviers" organisatrice du Festival international Jazz à Verviers;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville un rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0408 N° 40.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - Les Amis de la Morale Laïque, A.S.B.L. - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 750,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Les Amis de la Morale Laïque";
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants sont inférieurs à 2.500,00 €

0409 N° 41.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - Ludothèque de Stembert - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer un subside de 3.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Ludo-Culture-Loisirs";
- de déroger en partie au principe du Titre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subvention d'une valeur comprise entre 2.500,00 € et 25.000,00 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

0410 N° 42.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Liquidation d'un subside numéraire - Amicale Silencieuse de Verviers - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 1.000,00 € sous forme d'argent à l'Amicale Silencieuse;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire inférieurs à 25.00,00 €

N° 43.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

- *B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une employée d'administration;*
- *B. PERSONNEL TECHNIQUE - Réduction de moitié de la carrière professionnelle d'un Attaché spécifique (Géographe), dans le cadre du congé parental;*
- *B. FONDS D'INVESTISSEMENT 2017-2018 - Modification du Plan d'Investissement Communal 2017-2018;*
- *A. INTERCOMMUNALES - Société wallonne des Eaux, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 29 mai 2018 - Ordre du jour - Procès-verbaux des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 30 mai 2017 - Rapport du conseil d'administration - Rapport du collège des commissaires aux comptes - Bilan, compte de résultats - Décharge au administrateurs et collège des commissaires - Election d'un administrateur - Rémunération des membres des organes de gestion - Approbation;*
- *A. INTERCOMMUNALES - Crédit Social Logement, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2018 - Ordre du jour - P.V. de la séance du 6 juin 2017 - Désignation du secrétaire de l'assemblée et de deux scrutateurs - Rapport de gestion - Bilan et compte 2017 - Décharge aux administrateurs - Décharge au réviseur - Approbation;*

- B. C.P.A.S. - Procès-verbal de la réunion de concertation Ville/C.P.A.S. du 26 avril 2018.

0411 N° 43^A.- **MOTION VISANT A REVENDIQUER LA DEPENALISATION DE L'AVORTEMENT EN BELGIQUE - Point inscrit à la demande de M. NYSSSEN, Président du Conseil communal, au nom des 4 groupes politiques.**

A l'unanimité.

ENTEND :

- l'intervention de M. NYSSSEN, Président du Conseil communal (*voir annexe pages 65 à 67*);
- l'intervention de M. DEGEY, Chef de Groupe M.R., qui fait un rétroacte de ce dossier (Conseil communal du mois de mai et ses suites). Il souligne que le texte n'a pas été tellement modifié et pense qu'il a fallu que la Majorité se mette d'accord. Sur le fond du texte, il est interpellé par la phrase suivant "il arrive cependant que des patients soient redirigés vers des centres de références dans d'autres villes ...";
- l'intervention de M. VOISIN, Conseiller communal, qui trouve que c'est archaïque de parler de cela maintenant. Cela sert à affaiblir un Parti, une personne. En outre, ce n'est pas d'intérêt communal;
- la réponse de M. NYSSSEN qui justifie le timing par le fait que des contacts devaient être pris avec les planning familiaux, ce qui a pris un peu de temps;
- la réponse de Mme LAMBERT, Echevine, qui précise qu'il n'y a rien d'archaïque, bien au contraire;
- l'intervention de M. VOISIN qui est favorable à la motion mais déplore le procédé sous-jacent;
- la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise qu'un groupe de travail avec la Police, l'Hôpital et elle-même a été mis en place pour apporter des réponses à la problématique de l'hôpital, soulevée par M. DEGEY. Elle précise aussi que la Police est actuellement à la recherche, pour toutes les femmes victimes de violence quelles qu'elle soient, d'un endroit plus accueillant, plus humain que l'Hôtel de Police afin d'offrir un accueil plus personnalisé, avec un service de médecins qui pourrait s'y rendre;
- l'intervention de M. DEGEY qui souhaite préciser que l'interruption volontaire de grossesse n'est pas dépénalisée actuellement et qu'il n'a pas fait de politique politicienne sur le sujet;
- l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal, qui précise qu'il y a aussi un autre hôpital, en l'occurrence le C.H.C. (qui soigne 20 % de la population) et il faut que la motion s'applique à tous les hôpitaux verviétois. Il s'agit d'une question technique;
- la réponse de la Bourgmestre qui précise qu'elle en tiendra compte;
- la demande de M. DEGEY en vue de procéder par vote nominal;
- l'intervention de M. ELSEN, Conseiller communal, qui trouve dommage qu'on demande cela alors que les 4 Groupes étaient d'accord sur le texte de la motion;

Appel nominal:

Par 33 voix et 1 abstention.

ADOPTE

la motion proposée par M. NYSSSEN, Président du Conseil communal, au nom des 4 groupes politiques, et visant à revendiquer la dépénalisation de l'avortement en Belgique.

0412 N° 43^B.- **VERVIERS, VILLE EN TRANSITION ECOLOGIQUE - Point inscrit à la demande de M. CARTON, Conseiller communal.**

A l'unanimité.

ENTEND :

- l'intervention de M. CARTON, Conseiller communal (*voir annexe page 68*);

- l'intervention de Mme EL HAJJAJI-DARRAJI qui précise que Pollec 3 existe déjà;
- la réponse de Mme la Bourgmestre qui a créé, en arrivant, une nouvelle compétence qui est le développement durable et la transition énergétique. Elle y travaille en étroite collaboration avec M. l'Echevin AYDIN. Elle souligne que la Ville est pionnière dans le domaine en ayant voté la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie, la Convention de Milan, la mise en place des permis de végétaliser, l'adhésion à Pollec 3 (avec une commission qui reprend tous les partis représentés au Conseil communal). Elle insiste sur le fait qu'il faut prendre conscience de la limite des ressources naturelles dans la nature et s'atteler à la transition énergétique.

0413 N° 43^C .- VERVIERS, VILLE CONVIVIALE : préalables à l'adhésion la plus large - Point inscrit à la demande de M. BREUWER, Conseiller communal.

A l'unanimité.

ENTEND :

- l'intervention de M. BREUWER, Conseiller communal (*voir annexe pages 69 & 70*);
- la réponse de Mme la Bourgmestre qui remercie pour le soutien apporté au dossier, très important pour Verviers. Elle regrette néanmoins que, malgré la transparence faite sur ce dossier, via notamment des réunions avec le M.R. et l'auteur de projet, le Conseiller pose des questions débattues lors de ces réunions. En outre, la motion ne sera pas acceptée car cela n'a pas de sens d'inscrire un montant pour les commerçants en M.B. 1 2018, alors que le chantier ne démarrera pas cette année. Elle termine en précisant que ces travaux ne dépendent pas du projet de centre commercial;
- l'intervention de M. BREUWER, qui estime qu'il est important de mettre en réserve un montant pour les commerçants en M.B. n° 1/2018, car le dossier va apparemment aller vite;
- la réponse de Mme la Bourgmestre qui précise que c'est à la nouvelle Majorité de procéder de la sorte;
- l'intervention de M. VOISIN, Conseiller communal, qui ne souhaite pas voter la motion à cause d'une proposition y reprise qui consiste à faire des différences de taxation entre certains commerces;

Par 8 voix contre 26.

REJETTE

la motion proposée par M. BREUWER, Conseiller communal.

0414 N° 43^D .- ORGANISATION D'ECHANGES INTER-PARTIS AU LENDEMAIN DU PROCHAIN SCRUTIN COMMUNAL - Point inscrit à la demande de Mme DARRAJI, Conseillère communale.

Considérant que l'interpellation devient une question orale;

A l'unanimité.

RETIRE

le présent point de l'ordre du jour de la séance de ce jour.

Question de Mme EL HAJJAJI-DARRAJI, Conseillère communale à Mme la Bourgmestre concernant l'organisation d'échanges inter-partis au lendemain du prochain scrutin communal.

Entendu la question orale de Mme EL HAJJAJI-DARRAJI, Conseillère communale (*voir annexe pages 71 & 72*);

Entendu la réponse de Mme la Bourgmestre qui remercie pour la question dont elle partage des éléments. Toutefois, l'institutionnalisation de cela n'est pas, à son estime opportune. Néanmoins, il faut que les chefs de file puissent se voir et se concerter sur l'avenir de la Ville. Elle propose de se réunir avant l'été pour décider de la manière de faire ces réunions de travail et avant la fin juillet afin que les partis se positionnent sur les grands dossiers, s'ils sont amenés à être dans la Majorité future. La réponse de la Majorité est donc favorable pour autant que cela soit mis en place dans les mois de juin et juillet;

Entendu la réplique de Mme EL HAJJAJI-DARRAJI qui a des craintes que l'on retombe dans certains vieux travers si on travaille avant les élections. Toutefois, elle n'est pas opposée à faire cela dans le timing proposé par la Bourgmestre.

Question de M. LUKOKI, Conseiller communal, à M. ORBAN, Echevin, concernant Verviers et son skatepark.

Entendu la question orale de M. LUKOKI, Conseiller communal (voir annexe pages 73 & 74);

Entendu la réponse de M. ORBAN, Echevin (voir annexe pages 75 & 76);

Entendu la réponse de M. LUKOKI qui remercie l'Echevin.

Question de Mme DARRAJI, Conseillère communale, à M. BEN ACHOUR, Echevin, concernant l'utilisation de gobelets réutilisables lors des festivals à Verviers.

Entendu la question orale de Mme EL HAJJAJI-DARRAJI (voir annexe page 77);

Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui précise que le festival a été une grande réussite véhiculant des valeurs fondamentales. Cette question s'est posée : gobelets réutilisables ou biodégradables? Les premiers nécessitent beaucoup de manutention et un grand travail de gestion - qui n'est pas sans impact écologique. D'ailleurs, beaucoup de festivals font marche arrière. Il reste donc la piste des gobelets biodégradables qui sera analysée pour les prochaines éditions;

Entendu la réplique de Mme EL HAJJAJI-DARRAJI qui préfère les gobelets réutilisables aux gobelets biodégradables. Elle signale qu'ils sont utilisés par la Maison des Sports lors du Grand Jogging qui en possède 4.000. A son sens, cette piste doit être explorée.

Question de M. ELSÉN, Conseiller communal, à M. BEN ACHOUR, Echevin, concernant la rénovation urbaine en Prés-Javais.

Entendu la question orale de M. ELSÉN, Conseiller communal (voir annexe page 78);

Entendu la réponse de M. BEN ACHOUR, Echevin, qui souligne les ressources du quartier de Prés-Javais en terme de dynamique intergénérationnelle et interculturelle. Le projet peut donc être ambitieux. Un auteur de projet a été désigné. Plusieurs forums ont eu lieu depuis mai 2018. Actuellement, l'auteur de projet travaille au montage du dossier et il faudra constituer la commission qui va suivre tout le dossier (avec des citoyens, des associations), pour le Conseil communal de septembre. Ensuite, le projet sera déposé à la Région Wallonne pour obtenir l'arrêté de subvention. La commission n'a pas encore été mise en place car il faut laisser mûrir encore un peu le processus. La procédure est définie par la législation et les budgets devront être alloués;

Entendu la réponse de M. ELSÉN, Conseiller communal, qui connaît la lourdeur de procédure et insiste donc sur la nécessité de maintenir l'intérêt des citoyens. Il faudrait certainement s'inspirer des écueils vécus dans les deux autres quartiers de rénovation urbaine. Le C.D.H. continuera à soutenir ce quartier.

Question de M. ELSÉN, Conseiller communal, à M. ISTASSE, Echevin, concernant l'avenir du dossier de Biolley.

Entendu la question orale de M. ELSÉN, Conseiller communal (voir annexe page 79);

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin (voir annexe pages 80 à 83);

Entendu la réplique de M. ELSÉN qui précise que c'est un outil fédérateur pour la Population verviétoise et une valeur ajoutée pour la Ville.

Question de M. GREIMERS, Conseiller communal, à M. ISTASSE, Echevin, concernant la préparation de nos écoles aux situations d'urgence.

Entendu la question orale de M. GREIMERS, Conseiller communal (voir annexe pages 84 & 85);

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin (voir annexe pages 86 à 88).

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 22 HEURES 30.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 23 HEURES 35.

A l'unanimité,

Par * voix contre * et * abstentions,

APPROUVE

en cette séance du 3 septembre 2018, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION